

Commission locale d'information

Après du CNPE de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil

REUNION DU 13 DECEMBRE 2010

PRESENTS

Gilbert Baude : représentant association Vivre
Gérard Banchet : maire d'Ampuis
Marcel Berthouard : maire de Roussillon
Philippe Blanc : CNPE EDF
Didier Brunel : conseiller à la mairie de Roisey
Robert Brenier : adjoint Roches de Condrieu
Christian Chabaud : Maire de Vinzieux
Agnès Chappelet : chef de la mission communication
Francis Charvet : Maire de Saint-Maurice-l'Exil
Frédéric Dalvai : Département Isère
Roland Desbordes : Président de la CRIIRAD
Grégoire Deyirmendjian : ASN Lyon
Roberte Dibin : maire de Sablons
Jean Dubouis : Collège des personnalités qualifiées
Emmanuel Evieux : syndicat CFDT
Dominique Ford : Ordre des médecins de l'Isère
Michel Freyconen : adjoint à la communauté de communes Pilat Rhodanien
Philippe Genty : directeur de la CNR
Jean-Claude Girardin : Président de l'association Sauvons notre futur
Jean Günther : AEPN
Patrice Mas : directeur du CNPE
Dominique Mayart : adjoint Clonas-sur-Varèze

Justine Menguy : représentante du service de sécurité Civile à la mairie de Salaise-sur-Sanne
Luc Monin : maire d'Assieu
Claude Moret : adjoint St-Pierre-de-Bœuf
Jean Nemoz : maire de St-Clair-du-Rhône
Philippe Navarre : sous-Préfet de Vienne
Stephane Pezet : ASN Lyon
Sabrina Rabant : chargée de communication - EDF
Daniel Rigaud : Président de la CLI
Edouard Roche : maire de Chavanay
Nadine Troncia : maire de Clonas-sur-Varèze
Jean-Pierre Vigue : association Vivre
Josiane Xavier : Association des Amis de la Platière

EXCUS(E)S

Frédéric Bouvier : directeur de SUPAIR
Christophe Bonal : préfecture – SIDPC
Thérèse Corompt : maire de Condrieu
Jackie Crouail : maire de Salaise-sur-Sanne
Isabelle Dugua-Martinez : maire des Roches de Condrieu
Lucette Girardon-Tournier : maire de Chonas l'Amballan
Philippe Mignot : conseiller régional
Michèle Pérez : Présidente du PNR du Pilat
Nicolas Régnny : préfecture - SIDPC

Ordre du jour

- Compte-rendu succinct de la réunion de l'ANCCLI du 8 décembre et moyens financiers et humains pour le fonctionnement de la CLI (M. Daniel Rigaud, Président de la CLI).
- Dispositions prises par la CNR afin d'éviter toute obstruction ou gêne dans le canal d'amenée de la centrale (M. Philippe Genty, directeur régional de la CNR).
- Présentation du livre blanc "Tritium" (Autorité de Sûreté nucléaire).
- Dispositifs de contrôle et de surveillance de la centrale (M. Patrice Mas, directeur du CNPE).

Introduction

Présentation du capitaine **Gilles Matuszak**, qui dirige le peloton de gendarmerie dorénavant affecté à la sécurité du site de Saint-Alban/Saint-Maurice l'Exil.

A noter : le projet de construction d'une nouvelle caserne est en cours sur la commune de Saint-Maurice l'Exil pour accueillir ce nouveau peloton.

1. Compte-rendu de la réunion de l'ANCCLI du 8 décembre 2010

Par Daniel Rigaud et Francis Charvet

L'association nationale des comités et commissions locales d'information a tenu son assemblée annuelle à Paris. Les principaux points de cette journée d'information sont repris et exposés :

- Rappel : les Conseils généraux doivent assurer les moyens d'exercice des CLI s'ils choisissent de ne pas les constituer en associations (c'est le cas de la CLI de Saint Alban / Saint Maurice l'Exil) ; les prestataires chargés d'accompagner les CLI devraient être désignés fin janvier par le Conseil général ;
- l'Etat prévoit une enveloppe globale de 600 000 € pour aider l'ensemble des CLI ; la taxe sur les INB, souvent demandée pour financer les commissions, n'est toujours pas instaurée ;
- cette aide financière de l'ASN est mobilisable sur des actions bien identifiées : à ce titre, il est indispensable que les groupes de travail de la CLI de Saint-Alban puissent se réunir (associations, experts) ou se constituer (syndicats) puis rédiger des propositions d'actions pour 2011 ;
- un premier projet pour 2011 est la réalisation d'une plaquette d'information dès que le marché de prestation (accompagnement des CLI iséroises) sera approuvé par les élus du Conseil général.

Une attention particulière a été portée à la maîtrise de l'urbanisation dans le cercle des 2 km autour des INB¹ :

- cette règle relative à la maîtrise de l'urbanisation est inscrite dans la loi « TSN »² : elle vise à limiter la vulnérabilité de la population par une urbanisation adaptée à proximité des INB ;
- les équipements et logements existants ne sont pas concernés, pas plus que les périmètres des 5 ou 10 km autour des centrales ;
- En revanche, le développement de nouvelles implantations est contrôlé dans le cercle de 2 km – à ce titre, la circulaire « Borloo » de février 2010 préconise un « développement prudent » des activités dans la zone de « danger immédiat » correspondant au périmètre d'un accident à cinétique rapide, soit 2 km ;
- Des SUP (servitudes d'utilité publique) relatives aux nouvelles implantations pourront être instaurées par l'Etat dans le rayon de 2 km à l'issue d'une phase de concertation locale (réunion de groupes de travail).

¹ Installations nucléaires de bases

² Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire

Questions / Eléments de débat

| <u>Question</u> | <u>Réponses</u> |
|--|--|
| <p>o <u>Nadine Troncia (maire de Clonas-sur-Varèze)</u> : quelle est la position des services de l'Etat ? Quels délais pour l'instauration des SUP ?</p> | <p><u>Francis Charvet</u> : le calendrier initial fixé accuse un retard de six mois.</p> <p><u>M. Navarre (sous-Préfet de Vienne)</u> : les SUP, s'il y a, s'appliqueront sur le « périmètre réflexe » du PPI, soit 2km. Saint Maurice est la commune la plus concernée.</p> <p>Cependant, la situation n'est pas figée en terme de droit, notamment pour Clonas-sur-Varèze : en effet, une procédure est prévue à l'issue de laquelle seront établies les éventuelles SUP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cette procédure débute par une analyse technique effectuée par l'ASN et d'un premier « porter à connaissance » par le Préfet, - elle se poursuit par l'ouverture d'une phase de concertation locale dans les mois qui suivent (réunion de groupes de travail), - elle s'achève par une notification officielle par le Préfet du « porter à connaissance » : tout nouveau document d'urbanisme devra alors être compatible avec les prescriptions notifiées. <p>En conclusion, la situation urbanistique n'est actuellement pas figée, sauf en cas de sursis à statuer sur des cas très précis.</p> |

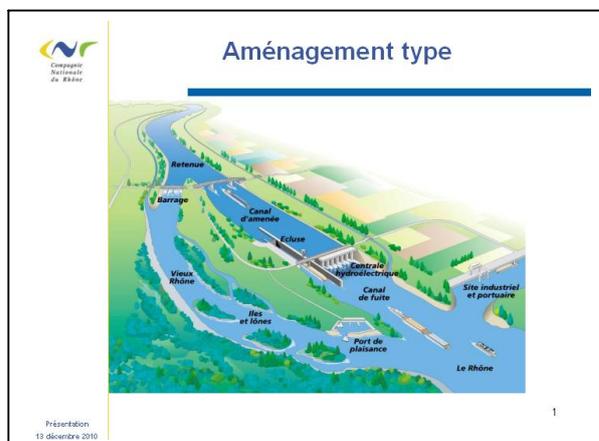
2. Dispositions prises par la CNR afin d'éviter toute obstruction ou gêne dans le canal d'amenée de la centrale

M. Philippe Genty, directeur régional de la Compagnie nationale du Rhône (CNR)
M. Blanc, CNPE

Monsieur Genty rappelle que la récupération des flottants dans le Rhône **n'est pas une mission de la CNR** : il s'agit d'une contrainte de gestion, nécessaire pour éviter les pertes de charges sur les usines productrices d'électricité et les encombrements sur les barrages :

Exemples :

- Dégrilleurs peignant les protections à Gennas
- Dégrilleurs installés sur le barrage d'Arres
- Enlèvement des flottants par grappins et pelle mécanique à Pierre Bénite : le bois récupéré est recyclé
- Au total : 1500 t récupérés en 2008, 700 tonnes en 2009 et 800 tonnes en 2010.



Monsieur Blanc (EDF) complète le propos en précisant les **contraintes relatives au canal d'amenée** du CNPE :

- Rappel sur l'exploitation par le CNPE de la « source froide » : eau pour le sûreté des réacteurs (refroidissement) et eau pour la production.
- Présentations des infrastructures prévues pour la récupération des flottants :
 - La configuration du canal d'amenée facilite l'éjection naturelle des encombrants,
 - Présence de « drômes » sur le canal d'amenée (barrage flottants permettant de récupérer de gros éléments),
 - Présence de dégrilleurs automatiques et manuels (ces derniers en cas de dysfonctionnement),
 - Grilles tambour équipées d'un système de nettoyage haute pression à contre-courant.

A noter : paramètres de sécurité

La production peut être arrêtée si les paramètres d'encrassement du tambour sont dépassés.

En cas de besoin, il est possible d'utiliser l'inertie thermique du circuit de refroidissement en interface, ou de recourir au refroidissement par le réservoir complémentaire existant.

Questions / Eléments de débat

| <u>Question</u> | <u>Réponse</u> |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>M. Desbordes (CRIIRAD)</u> : l'incident du site de Cruas, causé par un surplus d'algues élodées et des dégrilleurs peu efficaces, a incité l'exploitant à réaliser des travaux : ce problème d'algues a-t-il été pris en compte par le CNPE ? | <p><u>M. Blanc (EDF)</u>: la configuration du CNPE est différente de celle du site de Cruas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la charge des eaux en effluents est moins importante du fait de la nature des eaux arrivant des affluents en amont de la centrale - le dégrillage du CNPE est efficace sur les algues. |

3. Présentation du livre blanc sur le Tritium³

(M. Stéphane Pezet, ASN)

Présentation par l'ASN de la réflexion sur les rejets de tritium dans l'environnement : plan réalisé en 4 axes

- Métrologie
- Maîtrise des rejets
- Surveillance de l'environnement
- Estimation de l'impact



Questions / Eléments de débat

Eléments de débat

- **M. Desbordes (CRIIRAD)** : Le tritium, même s'il présente une faible radiotoxicité, n'en est pourtant pas banal. Il est en outre le premier "déchet" radioactif en activité rejeté dans l'environnement du fait de la difficulté pour les industriels de le retenir à la source. S'y intéresser est une bonne chose, limiter les rejets serait mieux. Or, lors des renouvellements de ces autorisations, les exploitants ont obtenu des augmentations importantes de ces limites. **Cela n'est pas légitime.**
- **M. Deyirmendjian (ASN)** : chaque exploitant dispose d'une autorisation de rejet dépendant des matières rejetées. L'exploitant doit respecter cette autorisation et en particulier les niveaux de rejets associés à chaque matière concernée. Il n'est actuellement pas question d'élever les niveaux de rejets des nombreuses matières concernées par les autorisations de rejet. Néanmoins, concernant le **cas particulier du tritium**, les choix technologiques d'EDF pourront le conduire à en produire davantage. C'est pourquoi il est important que des groupes de travail se soient constitués dans le cadre du plan tritium pour **remettre à plat la réflexion** sur ce radioélément. S'en suivra éventuellement l'instruction d'une demande d'élévation du niveau de rejet du tritium.
- **Daniel Rigaud** : il est nécessaire que ces groupes de travail soient **pluralistes**, pour permettre ainsi l'émergence d'un **consensus scientifique** sur la question.

| Question | Réponses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">○ M. Günter (AEPN) : quel est le rapport moyen entre les limites réglementaire de rejets de tritium et ce qui est effectivement rejeté par le CNPE ? | <ul style="list-style-type: none">- M. MAS (EDF): les rejets actuels sont inférieurs aux seuils réglementaires.- M. Desbordes (CRIIRAD) : le tritium étant difficilement « piégeable », les rejets moyens des sites de production correspondent à une fourchette comprise entre 60 et 100 % du rejet autorisé.- Daniel Rigaud : les CLI sont légitimes pour organiser le débat : la CLI peut par exemple proposer d'organiser un colloque sur le tritium.- M. Baude (association Vivre) : une étude datant de 2004 a été réalisée à l'initiative de la CLI. Peut-être pourrait-on actualiser les données et refaire cette étude. |

³ Le tritium (³H ou T) est l'isotope gazeux radioactif de l'élément hydrogène : il est produit notamment par capture de neutrons dans l'eau qui sert au refroidissement des réacteurs.

4. Dispositifs de contrôle et de surveillance de la centrale

(M. Mas et M. Blanc , EDF-CNPE).

Le CNPE vient d'accueillir en octobre dernier une délégation d'experts de l'Agence internationale à l'énergie atomique (AIEA) pour effectuer un audit. Cet audit, l'OSART⁴, est réalisé une fois par an sur un site nucléaire EDF, soit tous les 19 ans en moyenne sur le CNPE à la demande de l'Etat français.

Cette inspection se rajoute à l'ensemble des procédures de contrôle, que ces procédures soient internes (EDF) ou réalisées par l'ASN ou des opérateurs externes (audit WANO⁵) : une synthèse de ces procédures est projetée en séance.

Questions / Eléments de débat

| <u>Questions</u> | <u>Réponses</u> |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>M. Rigaud</u> : le rapport OSART est-il en ligne sur le site de l'ASN ? | <p><u>M. Deyirmendjian (ASN)</u>: le rapport OSART n'est pas encore publié ; il sera rendu public dès sa sortie.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>M. Baude (Vivre)</u> : l'ASN peut-elle inviter des membres de la CLI à l'accompagner lors de ses contrôles ? | <p><u>M. Deyirmendjian (ASN)</u> : l'ASN est très favorable à un suivi des inspections par les membres de la CLI.</p> <p><u>Daniel Rigaud</u> : les membres de la CLI ont déjà été invités à accompagner un contrôle de l'ASN, mais il n'y a pas eu de candidat à part le Président de la CLI... Nous solliciterons l'ASN pour réitérer le cas échéant cette visite en fonction des disponibilités.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>M. Girardin (sauvons notre futur)</u> : lors de sa précédente session, la CLI interpellait l'ASN et EDF pour obtenir une explication sur un flux gamma enregistré le 31 janvier 2010 à Vinzieux : qu'en est-il ? | <p><u>M. Mas (EDF)</u> : admet ne pas avoir pris en compte la réponse à cette question (qui de l'avis d'un participant à l'AG, s'était adressée à l'ASN) et propose d'apporter une réponse d'EDF à la prochaine CLI.</p> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p><i><u>Note du secrétaire de CLI</u> : EDF a souhaité intégrer une réponse dans le présent compte-rendu</i></p> </div> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p>"La direction de la centrale a demandé à la fois aux services qui pilotent l'installation, et à ceux qui la contrôlent de faire les recherches permettant d'expliquer cet événement.</p> <p>Sur la commune de Vinzieux, les mesures gamma ambiant dans l'air ont été analysées sur une période de deux mois (du 01 janvier au 01 mars 2010), puis un zoom sur deux jours (du 30 janvier au 01 février 2010) encadrant ainsi la date mentionnée. Aucune activité particulière n'a été mesurée sur la période considérée.</p> <p>De plus, après analyse des journaux de bord des 2 unités de production, aucune activité d'exploitation n'était susceptible de générer un tel événement.</p> <p>En résumé, sur la base de notre suivi, aucun pic d'activité gamma n'est détecté sur la commune de Vinzieux aux dates indiquées."</p> </div> |

⁴ L'OSART (Operational Safety Review Team), né en 1982, est un des services de l'AIEA. Le cadre de référence est constitué par les meilleures pratiques au niveau mondial. Le rapport d'audit est public et consiste, d'une part, en des recommandations et des suggestions à l'exploitant pour augmenter la sûreté, et, d'autre part, en l'identification des meilleures pratiques afin de les partager avec d'autres exploitants nucléaires.

⁵ World Association of Nuclear Operators (association mondiale des exploitants de réacteurs nucléaires) : l'audit WANO est réalisé sur le CNPE tous les 6 ans à la demande d'EDF

La CLI s'achève à 19 h 30

RETOUR A L'ARTICLE